



Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 132 et 149 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations
Unies

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016

Rapport du Secrétaire général¹

Résumé

Le présent rapport rend compte des suites données aux recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 (A/71/5 (Vol. II), chap. II). Il a été établi en application du paragraphe 7 de la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci a prié le Secrétaire général de lui faire connaître, au moment où elle serait saisie des recommandations du Comité, les mesures déjà prises ou prévues pour l'application de ces recommandations.

L'Administration a accepté toutes les recommandations du Comité, et nombre des observations qu'elle a faites ont été dûment prises en compte dans le rapport de celui-ci. On trouvera dans le présent rapport les observations supplémentaires de l'Administration concernant certains points, ainsi que des renseignements sur l'état d'avancement, l'entité responsable, la date d'achèvement prévue et le degré de priorité de l'application de chacune des recommandations émises par le Comité dans

* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 mars 2018).

¹ Le présent rapport a été présenté tardivement en raison des longs délais nécessaires pour obtenir les contributions des départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU concernés.



son rapport. On y trouvera également des renseignements actualisés sur la suite donnée à des recommandations se rapportant à des exercices antérieurs, dont le Comité indique, à l'annexe II de son rapport, qu'elles n'ont pas été intégralement appliquées.

I. Introduction

1. Au paragraphe 7 de sa résolution 48/216 B, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui faire connaître, au moment où elle serait saisie des rapports du Comité des commissaires aux comptes, les mesures qu'il envisageait de prendre pour appliquer les recommandations figurant dans lesdits rapports. Le présent rapport, présenté en application de cette disposition, porte sur les recommandations que le Comité a formulées dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 (A/71/5 (Vol. II), chap. II).

2. Pour l'établir, il a été tenu compte des dispositions énoncées dans les textes suivants :

a) La résolution 52/212 B (par. 2 à 5, en particulier) de l'Assemblée générale et la note du Secrétaire général transmettant les propositions du Comité visant à améliorer la suite donnée à celles de ses recommandations qui avaient été approuvées par l'Assemblée (A/52/753, annexe);

b) Le paragraphe 7 de la résolution 70/238 C, dans lequel l'Assemblée priait le Secrétaire général de continuer d'indiquer les délais dans lesquels il prévoyait d'appliquer les recommandations du Comité, ainsi que l'ordre de priorité qui serait suivi, les fonctionnaires qui seraient tenus responsables et les mesures qui seraient prises à cet égard;

c) Le paragraphe 8 de la résolution 70/238 C, dans lequel l'Assemblée priait le Secrétaire général d'expliquer en détail tout retard pris dans l'application des recommandations restant à mettre en œuvre, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seraient prises pour y remédier.

3. Pour ce qui est de l'ordre de priorité, l'Administration a noté que le Comité avait qualifié de « principales » 17 de ses 55 recommandations relatives à l'exercice clos le 30 juin 2016. Toutes les recommandations seront appliquées dans les meilleurs délais, mais les recommandations principales seront considérées comme prioritaires.

4. Les tableaux 1 et 2 récapitulent l'état d'avancement, au mois de février 2017, de l'application des nouvelles recommandations.

Tableau 1

État d'application des recommandations principales (février 2017)

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département de l'appui aux missions	7	–	–	7	7	–
Département de l'appui aux missions et Département de la gestion	5	–	2	3	3	–
Département de la gestion	3	–	–	3	3	–
Département des opérations de maintien de la paix	1	–	–	1	1	–

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions	1	–	–	1	1	–
Total	17	–	2	15	15	–

5. Comme il ressort du tableau 1, l'Administration a demandé le classement de 2 des 17 recommandations principales formulées par le Comité; les 15 autres sont en cours d'application. La mise en œuvre de 12 des 15 recommandations restantes devrait être menée à bien d'ici à la fin de 2017 et celle des 3 autres en 2018.

Tableau 2
État d'application de l'ensemble des recommandations (février 2017)

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département de l'appui aux missions	26	–	–	26	26	–
Département de l'appui aux missions et Département de la gestion	15	–	2	13	11	2
Département de l'appui aux missions et Bureau des services de contrôle interne	2	–	–	2	2	–
Département de la gestion	6	–	1	5	5	–
Département des opérations de maintien de la paix	1	–	–	1	1	–
Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions	5	–	–	5	5	–
Total	55	–	3	52	50	2

6. Comme il ressort du tableau 2, l'Administration a demandé le classement de 2 des 55 recommandations formulées par le Comité, 1 recommandation a été appliquée et les 52 autres sont en cours d'application. La mise en œuvre de 42 de ces 52 recommandations devrait être menée à bien d'ici à la fin de 2017 et celle de 8 autres en 2018; les 2 dernières recommandations sont de nature continue.

II. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport

7. On trouvera ci-après les renseignements demandés par l'Assemblée générale au sujet de l'état d'avancement de l'application des recommandations figurant dans

le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour la période financière close le 30 juin 2016 (A/71/5 (Vol. II), chap. II). Comme il est indiqué dans le résumé du présent rapport, la plupart des observations de l'Administration ont déjà été prises en compte dans le rapport du Comité. Aussi, seules sont présentées les observations supplémentaires jugées utiles.

8. Au paragraphe 20 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de la gestion fournisse à l'actuaire externe les données nécessaires à l'évaluation actuarielle des passifs liés aux avantages du personnel suffisamment à l'avance afin de permettre un examen approfondi.

<i>Entité responsable :</i>	Département de la gestion
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

9. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 22 du rapport du Comité. Par ailleurs, celle-ci tient à préciser qu'une réunion de coordination avec l'actuaire s'est tenue le 19 décembre 2016 afin que les données de recensement lui soient communiquées suffisamment à l'avance. Des réunions de ce type seront organisées plus régulièrement, à la fois pour réévaluer complètement les passifs liés aux avantages du personnel et pour calculer les montants à reporter.

10. Au paragraphe 21 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de la gestion mette en place des procédures de contrôle interne de manière à ce que l'évaluation actuarielle des passifs liés aux avantages du personnel puisse être vérifiée et que les éventuelles erreurs puissent être détectées et corrigées.

<i>Entité responsable :</i>	Département de la gestion
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

11. L'Administration a informé l'actuaire, le 1^{er} décembre 2016, que ses prestations concernant l'évaluation des passifs liés aux avantages du personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies arrêtée au 30 juin 2016 n'étaient pas satisfaisantes. À la demande de l'Administration, l'actuaire a présenté, le 9 décembre 2016, une analyse circonstanciée des causes profondes des erreurs détectées, et il a proposé des mesures correctives, à savoir notamment : a) tenir des échanges réguliers avec l'Administration; b) mieux documenter les travaux; c) solliciter la communication, dès que possible, des délais à tenir; d) appliquer rigoureusement la réglementation. Au niveau interne, le Département de la gestion a renforcé les procédures d'examen et d'approbation des hypothèses et des évaluations actuarielles.

12. Au paragraphe 27 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions s'emploient à éliminer progressivement la méthode du coût standard et à la remplacer par la comptabilisation du montant effectif des dépenses connexes liées aux immobilisations corporelles acquises par les missions qui remplissent les conditions pour être portées à l'actif.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	Classement demandé
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Sans objet

13. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 30 du rapport du Comité. Par ailleurs, celle-ci note que, bien que la comptabilisation du montant effectif des dépenses connexes permette une appréciation plus exacte de la valeur des immobilisations corporelles, les résultats obtenus par application de la méthode du coût standard demeurent fiables. En outre, la nouvelle méthode ne permettrait qu'une légère amélioration de l'exactitude des résultats et engendrerait des dépenses considérables, puisqu'il serait nécessaire de reconfigurer Umoja, de revoir l'organisation du travail et de former le personnel. La méthode du coût standard est particulièrement rentable et fonctionne aussi bien que la comptabilisation du montant effectif des dépenses connexes. Pour ce qui est de l'inquiétude exprimée par le Comité concernant l'examen de la méthode du coût standard, l'Administration sera en mesure d'assurer le suivi régulier de celle-ci une fois que Galileo aura été mis hors service et que toutes les données relatives aux immobilisations corporelles auront été transférées dans Umoja. L'Administration prie le Comité de classer cette recommandation.

14. Au paragraphe 31 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions fassent en sorte que le coût effectif des immobilisations corporelles construites par les missions et qui remplissent les conditions pour être portées à l'actif puisse être comptabilisé.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2018

15. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 32 et 33 du rapport du Comité. En outre, celle-ci estime que la méthode du coût de remplacement net d'amortissement actuellement retenue donne une estimation acceptable des résultats qui seraient obtenus en comptabilisant le montant effectif. L'Administration n'est actuellement pas en mesure de remplacer la méthode en vigueur, mais elle étudie la possibilité de passer, à l'occasion de la mise hors service de Galileo, en 2017/18, à la méthode reposant sur la comptabilisation du montant effectif pour calculer le coût des travaux pour compte propre .

16. Au paragraphe 40 de son rapport, le Comité a renouvelé la recommandation qu'il avait faite, visant à ce que l'Administration révise la durée d'utilité des éléments d'actif intégralement amortis mais toujours utilisés.

<i>Entité responsable :</i>	Département de la gestion
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2018

17. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 39 du rapport du Comité.

18. Au paragraphe 44 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration instaure un contrôle interne pour veiller à ce que les soldes soient dûment reportés dans le journal principal d'Umoja avant l'établissement des états financiers des opérations de maintien de la paix.

<i>Entité responsable :</i>	Département de la gestion
<i>État d'application :</i>	Appliquée
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Sans objet

19. Les soldes relatifs au mois de décembre 2016 ont été reportés dans le journal principal d'Umoja en janvier 2017.

20. Au paragraphe 48 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions fassent en sorte que les sommes dues par les parties liées à l'Organisation soient remboursées dans un délai de 12 mois.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

21. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 49 du rapport du Comité. En outre, le Département de la gestion a récemment élaboré un tableau de bord permettant d'assurer le suivi mensuel et de garantir que les retards accumulés dans le traitement de certaines transactions, y compris des créances anciennes, soient rapidement détectés et surveillés. Par ailleurs, il mettra à jour la liste des points devant être abordés par les missions dans leurs rapports financiers mensuels, afin d'y inclure des directives concernant les sommes dues par des parties liées à l'Organisation.

22. Au paragraphe 52 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration d'améliorer la communication interne de manière à ce que la Division de la comptabilité soit informée des erreurs ayant une incidence sur les états financiers.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

23. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 51 du rapport du Comité.

24. Au paragraphe 58 de son rapport, le Comité a recommandé qu'en collaboration avec le Centre de services régional d'Entebbe, les missions mettent au point un dispositif global de suivi des engagements de dépenses de catégories 1 et 2 de sorte à renforcer l'obligation de rendre compte et à vérifier

que les engagements étaient réglés ou liquidés au cours de la période suivante et garantir que l'estimation des montants était aussi exacte que possible. En ce qui concerne les engagements de dépenses de catégorie 2, le dispositif devait de plus permettre de contrôler que les biens et services correspondant aux engagements étaient bien fournis dans un délai raisonnable.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

25. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 59 du rapport du Comité. Par ailleurs, le Centre de services régional mettra au point une méthode de suivi des engagements de dépenses de catégories 1 et 2 souscrits au cours de l'année précédente, afin de s'assurer qu'ils ont été réglés ou liquidés durant la période financière suivante. Les informations relatives aux engagements de dépenses de catégories 1 et 2 n'ayant pas été réglés seront communiquées aux sections du budget et des finances des missions concernées afin qu'elles puissent en assurer le suivi trimestriel avec leurs unités à comptabilité autonome respectives. Il a également été rappelé à ces unités qu'il leur incombait de réévaluer régulièrement leurs engagements de dépenses tout au long de la période financière, afin de pouvoir rapidement libérer les fonds non utilisés et, partant, de faciliter l'examen de fin d'année. Le Département de la gestion donnera par ailleurs des directives précises au Centre en ce qui concerne la souscription d'engagements, l'objet étant de mieux justifier les dépenses budgétaires et de garantir le bon regroupement des engagements aux fins de la comptabilisation plus précise des dépenses. Pour garantir le respect de ces directives, il exigera des missions qu'elles justifient le regroupement de chaque engagement.

26. Au paragraphe 79 de son rapport, le Comité a recommandé au Département des opérations de maintien de la paix d'établir une structure commune pour les programmes de travail des bureaux, divisions, sections et groupes afin de relier les différents produits aux contrats de mission du Secrétaire général adjoint, des sous-secrétaires généraux et du Conseiller militaire.

<i>Entité responsable :</i>	Département des opérations de maintien de la paix
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

27. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 78 et 80 du rapport du Comité.

28. Au paragraphe 86 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à ce que les comités chargés des questions de qualité de vie et des loisirs établissent des rapports financiers annuels.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	Classement demandé

Priorité : Élevée
Délai : Sans objet

29. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 84 du rapport du Comité.

30. Au paragraphe 103 de son rapport, le Comité a recommandé au Département de l'appui aux missions d'évaluer, dans l'optique de la qualité des données, le nouvel indice de performance en matière de gestion du matériel en tant qu'indicateur pour la budgétisation axée sur les résultats, en particulier avant et pendant la mise hors service du Système Galileo de gestion des stocks.

Entité responsable : Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Élevée
Délai : Dernier trimestre de 2017

31. Comme le Comité en a été informé, le Département de l'appui aux missions a publié une directive et un plan de travail annuels concernant la gestion du matériel pour l'exercice 2016/17, dans lesquels sont présentées différentes mesures essentielles, assorties d'indicateurs de résultats, d'objectifs et de marges d'erreur tolérées, devant être mises en œuvre par les parties comptables des résultats obtenus. Dans ces documents, l'accent est mis sur l'importance de garantir l'exactitude des inventaires, la fiabilité des données et l'inscription rapide de toutes les opérations sur les stocks, ainsi que sur la nécessité de veiller à tout moment à ce que les inventaires correspondent aux stocks effectivement présents sur le terrain. Le Département insistera de nouveau sur ces aspects dans la directive et le plan de travail qu'il établira pour l'exercice 2017/18.

32. Le Département de l'appui aux missions a également lancé, en 2016, un projet visant à améliorer le recensement des ressources disponibles, aux fins suivantes : a) tirer le meilleur parti des ressources de l'ONU mises à disposition sur le terrain; b) optimiser la répartition des biens grâce à la réévaluation des besoins (mise en évidence et redistribution des éléments de matériel excédentaires, et comptabilisation en pertes et écoulement du matériel appartenant aux Nations Unies usagé, obsolète ou inutilisable); c) jeter les fondements d'une méthode permettant de formuler les besoins de façon réaliste, de prévoir la demande, d'améliorer la planification des achats et de consolider la gestion des actifs à l'échelle mondiale, notamment par la mise en place, au Centre de services mondial, de procédures d'échange axées sur les résultats; d) veiller, compte tenu de l'application des normes IPSAS et de la mise hors service de Galileo, à ce que davantage de données figurent dans l'inventaire et à ce que celui-ci soit plus précis.

33. Au paragraphe 104 de son rapport, le Comité a recommandé au Département de l'appui aux missions d'aider les missions à avoir une vue d'ensemble des données, à définir des orientations pour la gestion prévisionnelle, à prendre des décisions éclairées et à procéder aux améliorations voulues dans les domaines où elles présentent d'importantes lacunes et obtiennent des résultats inférieurs aux attentes.

Entité responsable : Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne

Délai : Deuxième trimestre de 2018

34. L'Administration tient à préciser que, pour donner suite à cette recommandation, le Département de l'appui aux missions poursuivra la transition progressive vers la gestion intégrée de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement. Le Département élabore des indicateurs de performance de la chaîne d'approvisionnement en se basant sur le modèle SCOR (Supply Chain Operations Reference), tout en œuvrant à la mise hors service du Système Galileo de gestion des stocks et au lancement, dans Umoja, de la solution de gestion et d'administration du matériel devant faciliter la gestion des actifs dans les missions. Comme le Comité en a été informé, le Département prévoit également d'étoffer son outil d'analyse dans les missions afin d'examiner de façon plus approfondie la performance des opérations de maintien de la paix en matière de gestion du matériel.

35. Au paragraphe 109 de son rapport, le Comité a recommandé au Département de l'appui aux missions d'encourager la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à procéder à un inventaire physique complet et à rapprocher les données concernant les articles manquants.

Entité responsable : Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Deuxième trimestre de 2017

36. Le Département de l'appui aux missions a chargé la MINUSCA d'achever de définir, rapidement, précisément et avec diligence, les principaux éléments du projet visant à améliorer le recensement des ressources disponibles – lancé en juin 2016 dans toutes les missions –, ce qui permettra à la MINUSCA d'améliorer ses opérations de vérification physique, d'archivage et de gestion des stocks et de remédier de façon durable à certaines lacunes relevées par les commissaires aux comptes. Le Centre de services mondial a dépêché une équipe pour aider la mission à mener ces tâches à bien.

37. Au paragraphe 120 de son rapport, le Comité a recommandé au Département de l'appui aux missions de veiller à ce que les missions gèrent mieux leurs stocks de façon que tous les articles soient enregistrés dans le système sous leur appellation exacte et demeurent à l'endroit qui a été consigné dans le système.

Entité responsable : Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Élevée
Délai : Deuxième trimestre de 2017

38. Le Département de l'appui aux missions a, dans le cadre de la mise en œuvre du concept de gestion de la chaîne d'approvisionnement, élaboré et publié un manuel des opérations d'entreposage centralisé. Ce manuel, dans lequel sont proposées des approches visant à améliorer l'entreposage, a été établi afin que les normes les plus élevées en matière d'entreposage soient retenues. Un projet visant à améliorer le recensement des ressources disponibles, lancé par le Département en 2016, devrait perfectionner la gestion des stocks des missions. Par ailleurs, la Force

intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), donnant effet à cette recommandation, a transféré dans la nouvelle installation d'entreposage centralisé des articles consommables auparavant stockés dans de nombreux conteneurs maritimes. Ces articles ont été classés dans le système selon leur appellation et selon le numéro du conteneur dans lequel ils se trouvent dans le nouvel entrepôt. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), donnant elle aussi suite à cette recommandation, a effectué l'inventaire physique de tous les articles consommables dont elle disposait en novembre 2016. Par ailleurs, en décembre 2016, elle a recruté un nouveau superviseur des entrepôts.

39. Au paragraphe 121 de son rapport, le Comité a recommandé au Département de l'appui aux missions de veiller à ce que les missions fassent un inventaire détaillé de tous les articles en leur possession et actualisent les données stockées dans le système Galileo selon qu'il conviendrait.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

40. Les observations des missions et de l'Administration figurent aux paragraphes 114, 118, 119 et 122 du rapport du Comité.

41. Au paragraphe 127 de son rapport, le Comité a recommandé aux missions de tirer parti du système de gestion du matériel afin d'éviter les stocks dormants et d'optimiser l'utilisation des biens de façon à faire le plus d'économies possible.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

42. Voir plus haut les observations de l'Administration concernant la recommandation figurant au paragraphe 103 du rapport du Comité. En outre, les missions ont pris diverses mesures correctives, comme suit : a) la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) se sert des rapports d'activités mensuels établis par son groupe de la gestion des biens pour suivre l'état d'avancement du projet visant à améliorer le recensement des ressources disponibles, et elle a dressé l'inventaire complet des biens durables dont elle dispose en se référant à leur code-barres; b) la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), soucieuse de réduire ses stocks de pièces détachées, a transféré les pièces à rotation lente et les pièces dormantes à d'autres opérations de maintien de la paix. Elle continuera de plus, pour alléger les stocks, à revendre ses véhicules et équipements anciens au cours de l'exercice 2016/17.

43. En ce qui concerne l'important stock de biens durables que le Comité a constaté à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Administration rappelle que cette dernière a éprouvé de grandes difficultés à s'acquitter de son mandat en raison de l'insécurité régnant dans le secteur Bravo de sa zone de compétence. Néanmoins, il lui a été demandé de conserver les stocks nécessaires à l'exécution de son mandat afin de pouvoir s'en servir lorsque la situation

le permettrait. La FNUOD s'étant récemment réinstallée dans le Camp Faouar, elle retrouvera ses habitudes de consommation et d'utilisation des biens durables.

44. Au paragraphe 138 de son rapport, le Comité a recommandé aux missions de procéder à une analyse détaillée de leur structure fonctionnelle et de décrire les gains d'efficacité et d'efficacités qui seraient obtenus une fois le dispositif de gestion de la chaîne d'approvisionnement pleinement opérationnel. L'analyse en question devrait exposer en détail les lacunes et impérities qui avaient été recensées antérieurement à la mise en place du dispositif.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Dernier trimestre de 2017

45. Le Département de l'appui aux missions a approuvé en octobre 2016 le Plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui enrichit les directives données aux opérations de maintien de la paix concernant la mise en pratique du modèle de gestion de cette chaîne, et s'accompagne d'organigrammes de programmation circonstanciés. En outre, un manuel relatif à l'entreposage centralisé a été rédigé, qui sera publié au cours du premier trimestre de 2017. Une enquête a été menée pour établir un état de référence correspondant à la situation actuelle, l'objet étant de mesurer l'état d'application et les progrès réalisés. Le Département a tenu, du 30 janvier au 3 février 2017, une conférence sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, axée sur l'application du modèle correspondant et sur l'assistance aux missions. De plus, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) prévoit de procéder à l'examen des fonctionnalités et à l'analyse des données en vue d'intégrer pleinement le modèle au niveau structurel et de rationaliser les attributions fonctionnelles et les procédures.

46. Au paragraphe 139 de son rapport, le Comité a recommandé aux missions de mettre leur plan d'exécution en conformité avec les directives du Département de l'appui aux missions. Un tel plan devrait comprendre des étapes détaillées assorties d'indicateurs permettant de mesurer les résultats au fur et à mesure de la mise en œuvre.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Dernier trimestre de 2017

47. Voir plus haut les observations de l'Administration concernant la recommandation figurant au paragraphe 138 du rapport du Comité.

48. Au paragraphe 145 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de l'appui aux missions définisse clairement les rôles et les responsabilités respectifs des entités qui utilisent et coordonnent les moyens aériens de l'Organisation.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne

Délai : Deuxième trimestre de 2017

49. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 144 du rapport du Comité. En outre, l'Administration rappelle que le Centre stratégique des opérations aériennes, qui relève du Centre de services mondial, a établi ses propres instructions permanentes et s'emploie, avec la Section des transports aériens, au Siège, à modifier la directive en vigueur concernant les rôles et responsabilités des entités en matière d'opérations aériennes de l'Organisation. Une fois actualisée, cette directive distinguera clairement les attributions et les fonctions de la Section des transports aériens, du Centre stratégique des opérations aériennes et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Le Centre stratégique mettra par la suite à jour ses instructions permanentes en conséquence.

50. Au paragraphe 146 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de l'appui aux missions revoie les objectifs des opérations aériennes stratégiques pour que le Centre stratégique des opérations aériennes et le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements puissent réviser leurs instructions permanentes, leurs indicateurs de résultats, leurs programmes de travail et leurs définitions d'emploi en conséquence.

Entité responsable : Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Élevée
Délai : Dernier trimestre de 2017

51. Voir plus haut les observations de l'Administration concernant la recommandation figurant au paragraphe 145 du rapport du Comité.

52. Au paragraphe 151 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de l'appui aux missions demande à toutes les missions de respecter les procédures applicables aux opérations aériennes pour limiter le coût des opérations d'appui aérien.

Entité responsable : Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Deuxième trimestre de 2017

53. Le Département de l'appui aux missions élabore actuellement, à l'intention des missions, des documents directifs sur les procédures à suivre pour ce qui est des opérations aériennes dans le cadre des demandes de vols spéciaux.

54. Au paragraphe 156 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de l'appui aux missions charge les missions d'analyser leurs besoins en moyens aériens afin de réduire le nombre de journées « sans vol prévu » et de faire en sorte que leurs appareils soient utilisés de manière efficace et efficiente.

Entité responsable : Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Deuxième trimestre de 2017

55. La FISNUA a conclu avec la MONUSCO un accord de partage des coûts relatif aux moyens aériens pour les exercices 2016/17 et 2017/18. La flotte d'hélicoptères a été ramenée de six appareils à quatre, comme indiqué dans le budget de l'exercice 2016/17. La FISNUA a par ailleurs demandé, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, que la Division des achats révise les clauses de l'un de ses contrats d'affrètement portant sur le long terme de façon à prévoir deux équipages, ce qui réduira davantage le nombre de journées « sans vol prévu ». Comme le Comité en avait été informé, les mesures ci-après seront également prises pour que l'exploitation des moyens aériens de la FISNUA soit plus efficace et rationnelle : a) examiner les évaluations périodiques et les modifications apportées au plan hebdomadaire d'organisation des vols afin de mieux exploiter les appareils et de réduire le nombre des itinéraires de vol redondants; b) assurer la coordination avec les autres missions afin de mieux partager les moyens aériens; c) repositionner la base principale des opérations aériennes et en adapter les activités selon que de besoin.

56. Au paragraphe 166 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de l'appui aux missions, conjointement avec les missions, s'assure du recouvrement des indemnités liées aux services non fournis, en application des contrats pertinents.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Troisième trimestre de 2017

57. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 167 du rapport du Comité. En outre, il convient de noter que la MONUSCO communique chaque mois au Département de l'appui aux missions, dans un rapport mensuel certifié sur l'exploitation des drones, des informations détaillées sur les services rendus par l'opérateur de ces engins. De nombreux abattements prévus dans les clauses du contrat ont également été déduits des factures présentées par le prestataire. Le Département de l'appui aux missions, en collaboration avec le Département de la gestion et le Bureau des affaires juridiques, s'emploie également à régler définitivement la question des indemnités fixées contractuellement avec ce prestataire.

58. Au paragraphe 180 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de l'appui aux missions encourage les missions à renforcer les mesures de sécurité et les contrôles applicables au système électronique de gestion du parc de véhicules (CarLog) et au système électronique de gestion des carburants pour améliorer la prévention et la détection des fraudes et des vols de carburant.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

59. Les observations de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'Administration figurent aux paragraphes 171, 173 et 178 du rapport du Comité. L'Administration tient également à préciser que le Département de l'appui aux missions encourage les missions à mettre en service la version 2 du système de

gestion électronique des carburants (EFMS2) et à en faire l'application standard pour la gestion des carburants; ce progiciel, en effet, offre des outils opérants pour la collecte d'informations sur la consommation de carburant, et il permet d'allouer les ressources correspondant à la consommation effective, de sorte à prévenir le vol de carburant. Le Département contactera toutes les missions afin qu'elles exploitent véritablement ce progiciel et affectent judicieusement les ressources voulues.

60. Les missions s'efforcent elles aussi de donner suite à cette recommandation. C'est ainsi que : a) la FNUOD a acquis un logiciel permettant de rapprocher automatiquement les données transmises par les progiciels CarLog et FuelLog et de faire ressortir toute incohérence dans les registres; des rapports sont désormais générés tous les mois à partir de ces deux systèmes, et la section des transports de chaque mission analyse les données, enquête sur les anomalies décelées et prend, s'il y a lieu, des mesures complémentaires; b) du fait des mesures prises par la MINUL pour renforcer les contrôles, aucun vol de carburant n'a été constaté depuis juillet 2016; c) la MONUSCO a mis en œuvre, par l'intermédiaire des sous-unités de son Groupe des carburants, des programmes de prévention de la fraude et elle contrôle la consommation de carburants au moyen de l'analyse des données et d'inspections; lorsqu'un cas de fraude est soupçonné, il est signalé, pour investigation, au Groupe des enquêtes sur les infractions à la sécurité, qui relève de la Mission.

61. Au paragraphe 191 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de l'appui aux missions suive de plus près les sections des achats, notamment pour ce qui est de la manière dont elles sont organisées, du recrutement de nouveaux fonctionnaires et des programmes de formation.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

62. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 186 et 189 du rapport du Comité. En outre, l'Administration tient à indiquer que les rapports trimestriels qui devaient être présentés par les missions ont été transmis au Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion, et que l'Équipe de liaison pour les achats des missions, du Département de l'appui aux missions, est maintenant au complet. Ce département a également recueilli des informations sur les effectifs et sur les formations suivies par les fonctionnaires chargés des achats, qu'il étudie actuellement.

63. Au paragraphe 204 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration se dote d'une procédure qui lui permette de suivre l'établissement des plans d'acquisition et d'apporter son concours aux missions de sorte que les renseignements communiqués soient complets.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

64. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 202 et 205 du rapport du Comité.

65. Au paragraphe 206 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration se dote d'une procédure qui permette d'évaluer et d'analyser les besoins des missions et d'établir un plan d'acquisition global et une stratégie d'achat.

Entités responsables : Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Élevée
Délai : Troisième trimestre de 2017

66. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 207 du rapport du Comité.

67. Au paragraphe 208 de son rapport, le Comité a recommandé que la Division des achats réfléchisse avec le Département de l'appui aux missions à la manière dont le plan d'acquisition régional du Bureau régional d'achat peut être intégré au plan d'acquisition global.

Entités responsables : Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Troisième trimestre de 2017

68. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 209 du rapport du Comité.

69. Au paragraphe 217 de son rapport, le Comité a recommandé que les fonctionnaires chargés des achats et les services demandeurs suivent les étapes de la procédure d'achat qui correspondent à leurs attributions et communiquent entre eux.

Entités responsables : Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Élevée
Délai : Premier trimestre de 2018

70. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 214, 215 et 218 du rapport du Comité.

71. Au paragraphe 229 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration engage les missions à recourir aux contrats-cadres chaque fois que possible.

Entités responsables : Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Sans limite de temps

72. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 227 et 228 du rapport du Comité.

73. Au paragraphe 230 de son rapport, le Comité a recommandé que le Bureau régional d'achat examine, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions, les raisons pour lesquelles les missions n'utilisent pas les contrats-cadres régionaux existants ou ne demandent pas que de nouveaux contrats soient conclus, de façon à prendre des mesures correctives.

Entités responsables : Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Troisième trimestre de 2017

74. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 231 du rapport du Comité.

75. Au paragraphe 246 de son rapport, compte tenu du pourcentage de postes vacants, le Comité a recommandé que la Division des achats et le Bureau régional d'achat analysent les besoins en personnel du Bureau.

Entité responsable : Département de la gestion
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Troisième trimestre de 2017

76. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 235, 244 et 247 du rapport du Comité. En outre, pour compenser la vacance de postes, les tâches confiées au Bureau régional d'achat ont été réparties entre les membres du personnel en poste afin de répondre aux besoins opérationnels des clients. La charge de travail du personnel du Bureau s'en est trouvée exceptionnellement alourdie, et cela n'est pas viable. Dans le cadre de la régularisation du Bureau, l'on a redoublé d'efforts, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions, le Bureau du Contrôleur et diverses autres entités, afin de dégager la meilleure structure de financement possible et créer un modèle de gestion des ressources opérant et viable.

77. Au paragraphe 248 de son rapport, le Comité a recommandé que les attributions du Bureau régional d'achat soient mieux définies de façon à intégrer le Bureau dans le dispositif existant (sections chargées des achats dans les missions et Division des achats) et à en tirer pleinement profit, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286.

Entité responsable : Département de la gestion
État d'application : En cours d'application
Priorité : Moyenne
Délai : Troisième trimestre de 2017

78. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 249 du rapport du Comité.

79. Au paragraphe 257 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration évalue l'efficacité des examens des besoins en personnel civil en tant qu'instruments d'analyse de la dotation en effectifs des missions permettant de définir la voie à suivre.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Troisième trimestre de 2017

80. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 256 du rapport du Comité.

81. Au paragraphe 270 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration aide les missions à déterminer s'il était indispensable de recruter des consultants ou des vacataires ou si les compétences ou capacités requises pouvaient être trouvées dans l'Organisation. Lorsque les moyens dont celle-ci disposait en interne ne suffisaient pas pour assurer des fonctions essentielles, l'Administration et les missions devaient énoncer et mettre en œuvre une stratégie permettant de trouver une solution durable.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Dernier trimestre de 2017

82. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 268 du rapport du Comité.

83. Au paragraphe 271 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration exige des missions qu'elles décrivent de façon plus précise et plus réaliste les projets pour lesquels elles devaient faire appel à des consultants ou à des vacataires. Les missions devraient en particulier définir des tâches et des produits précis, mesurables, réalistes, axés sur les résultats et assortis de délais, avec indication des objectifs d'étape, et évaluer les prestations fournies.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Dernier trimestre de 2017

84. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 268 du rapport du Comité.

85. Au paragraphe 280 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration continue de s'attacher à assurer le suivi des fonctionnaires accueillis et détachés par le Siège et les missions dans le cadre d'affectations provisoires, et à recueillir des données exhaustives, notamment sur les dépenses connexes.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

86. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 277 et 278 du rapport du Comité. En outre, l'Administration tient à signaler que le Département de l'appui aux missions étudie la possibilité d'exploiter le module Informatique

décisionnelle d'Umoja pour obtenir les données relatives aux voyages du personnel recruté sur le plan international en affectation provisoire. Une communication sera de plus adressée à toutes les missions afin de leur rappeler que les fonctionnaires doivent indiquer le motif de leur affectation provisoire lorsqu'ils saisissent dans Umoja leur demande d'autorisation de voyage, et qu'elles-mêmes sont tenues de signaler périodiquement toutes les affectations provisoires au Département de l'appui aux missions.

87. Au paragraphe 288 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration se penche sur la possibilité de développer une interface entre le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) et Umoja à un coût raisonnable afin de garantir que l'octroi d'augmentations périodiques se fonde sur le système e-PAS. D'ici là, l'Administration devrait faire en sorte que les évaluations des fonctionnaires soient réalisées conformément aux principes de gestion de la performance et que les augmentations de traitement soient fonction d'un comportement professionnel satisfaisant tel qu'enregistré dans e-PAS.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2018

88. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 287 et 289 du rapport du Comité.

89. Au paragraphe 294 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration fasse en sorte que les dossiers complets du personnel recruté sur le plan international soient conservés en un seul lieu ou sur un seul système géré par le Siège, et qu'elle étudie les moyens de développer un registre électronique des dossiers du personnel.

<i>Entités responsable :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2017

90. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 293 et 295 du rapport du Comité.

91. Au paragraphe 303 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration rappelle aux missions qu'elles sont tenues d'établir des plans de continuité des opérations et des plans de reprise après sinistre et de veiller à ce que les membres du personnel suivent le cours de sensibilisation aux questions touchant la sécurité informatique et la sécurité des moyens de communications.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2017

92. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 304 du rapport du Comité. En outre, l'Administration fait savoir que les missions ont pris les mesures suivantes pour donner suite à la recommandation :

a) La MINUSMA a mis à jour le plan de reprise après sinistre de la Section des communications et de l'informatique, et organise des exercices deux fois par an, comme l'a recommandé le Comité;

b) La FNUOD a élaboré un plan qui doit être intégralement exécuté au quatrième trimestre de 2017 au plus tard;

c) La MONUSCO a mis à l'essai son plan de reprise après sinistre en octobre 2016.

93. Au paragraphe 309 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration rappelle aux missions qu'elles sont tenues de stocker le matériel informatique et le matériel de communications dans de bonnes conditions.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

94. Les missions ont pris les mesures suivantes pour donner suite à la recommandation :

a) L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a vérifié que les extincteurs de sa salle de matériel étaient en état de marche. Elle a aussi installé un système de vidéosurveillance dans son centre informatique et l'acquisition d'un système de contrôle de l'accès destiné au centre est en cours. En outre, elle a acquis et mis à l'essai le logiciel d'expertise judiciaire EnCase avec pour objectif d'effacer les données de disques durs avant mise au rebut;

b) La FISNUA a demandé que lui soient fournis des rayonnages pour y entreposer le matériel informatique dans de bonnes conditions. En outre, des bons d'intervention ont été établis à l'intention de la Section du génie : les conteneurs de stockage seront soulevés et placés sur des blocs porteurs supplémentaires et se trouveront ainsi au-dessus du niveau d'eau attendu en saison des pluies;

c) La MINUSMA a dessiné les plans d'une nouvelle salle de matériel pour sa base d'opérations, dont les travaux de construction devraient être achevés en 2017;

d) Le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) installe actuellement son centre informatique dans de nouveaux locaux situés à l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui sont conformes à l'ensemble des procédures de contrôle de l'accès en vigueur. Le déménagement devrait être achevé au premier trimestre de 2017;

e) La FNUOD a rappelé à son personnel que le cours de sensibilisation aux questions touchant la sécurité informatique était obligatoire, et prévoit d'équiper ses salles de serveurs de caméras de surveillance et de systèmes améliorés de contrôle de l'accès;

f) La MONUSCO a mis en place un système d'enregistrement vidéo pour contrôler l'accès à ses salles de matériel et prévoit d'achever la construction d'une installation de sauvegarde hors site dans les locaux de l'Autorité de l'aviation civile au cours du premier trimestre de 2017.

95. Au paragraphe 324 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration adresse un rappel aux missions tous les six mois pour leur demander de veiller à stocker dans les conditions prévues les vaccins et autres produits devant être réfrigérés.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

96. L'Administration communiquera avec les missions pour leur rappeler de stocker les vaccins et autres produits devant être réfrigérés conformément aux procédures établies. L'Administration tient aussi à signaler que les missions ont pris les mesures suivantes pour donner suite à la recommandation : a) la FISNUA a déplacé tous les vaccins pour les entreposer dans un réfrigérateur doté de régulateurs de température; b) pour ne pas avoir à en stocker, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a signé un contrat avec une pharmacie locale portant sur la fourniture de médicaments et de vaccins qui ne sont pas fréquemment utilisés; c) la MINUL a mis en place un mécanisme propre à faciliter la livraison de médicaments en temps utile.

97. Au paragraphe 329 de son rapport, le Comité a recommandé que les missions élaborent leurs propres politiques environnementales et en arrêtent la version définitive sans tarder.

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Dernier trimestre de 2017

98. L'UNFICYP, la FINUL et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) élaborent actuellement leurs propres politiques environnementales. En outre, l'Administration tient à préciser que, du point de vue du Siège, un rang de priorité moins élevé est désormais accordé à l'élaboration de ces politiques par les missions. L'examen de la Politique environnementale du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions a permis de conclure qu'elle constituait un cadre réglementaire adéquat, utile tant au niveau mondial qu'à l'échelle locale. Par conséquent, compte tenu de la publication prochaine de la version révisée de la Politique, les missions n'auraient plus à élaborer de politique en matière d'environnement. Toutefois, il leur appartiendrait encore d'élaborer leur propre plan d'action pour l'environnement.

99. Au paragraphe 335 de son rapport, le Comité a recommandé au Département de l'appui aux missions de rappeler à celles-ci qu'elles doivent pourvoir le poste de spécialiste des questions d'environnement lorsqu'il est vacant.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2017

100. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 333, 334 et 336 du rapport du Comité. Les missions ont également pris certaines mesures, décrites ci-après : a) la MINURSO et la FISNUA ont chacune recruté un spécialiste des questions d'environnement; b) l'UNFICYP a nommé un comité de l'environnement et l'a chargé de superviser l'assistant pour les questions de santé et de sécurité qui gère ses projets environnementaux.

101. Au paragraphe 340 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de l'appui aux missions fournisse un modèle de plan d'action pour l'environnement, duquel s'inspirent toutes les missions, et que chacune promulgue un plan actualisé en conséquence.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Troisième trimestre de 2017

102. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 341 à 343 du rapport du Comité.

103. Au paragraphe 348 de son rapport, le Comité a recommandé que, pour réduire leur empreinte écologique, les missions agissent en coordination avec le Centre de services mondial et la Section de l'environnement du Département de l'appui aux missions, afin d'obtenir, lorsqu'elles en ont besoin et dans les limites des ressources disponibles, une assistance technique différenciée de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

104. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 346, 347 et 349 du rapport du Comité.

105. Au paragraphe 357 de son rapport, le Comité a recommandé au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions d'assurer un suivi plus strict, en imposant aux missions de leur faire savoir régulièrement si elles comptent ou non dans leurs rangs un coordonnateur pour les questions environnementales.

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Premier trimestre de 2017

106. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 356 et 358 du rapport du Comité.

107. Au paragraphe 363 de son rapport, le Comité a recommandé au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions de veiller à ce que la formation préalable au déploiement que les contingents sont tenus de suivre comprenne un module consacré à la gestion de l'environnement.

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2018

108. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 364 à 367 du rapport du Comité.

109. Au paragraphe 384 de son rapport, le Comité a recommandé au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions de donner des instructions pour que les règles qu'ils ont fixées en matière de gestion de l'environnement et de gestion des déchets soient respectées et pour qu'il soit fait régulièrement rapport par les missions au sujet de leur gestion de l'environnement et des déchets.

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2017

110. Les observations des missions et de l'Administration figurent aux paragraphes 370, 372, 375, 379, 381 et 385 du rapport du Comité. En outre, l'Administration fait savoir que les missions ont pris les dispositions suivantes :

a) La MINUAD a fait le nécessaire pour que la sécurité de la manutention, du stockage et de l'élimination des carburants, lubrifiants et matières dangereuses soit assurée. Elle a également nommé un spécialiste des questions d'environnement, qu'elle a chargé de la supervision et du contrôle, ce qui garantit le respect des politiques et procédures en matière de gestion de l'environnement et des déchets;

b) La FISNUA a élaboré et adopté ses propres politiques et directives relatives à l'environnement. Elles portent sur la gestion de l'eau, les eaux usées, l'énergie, les déchets solides, les déchets dangereux et sur d'autres enjeux de portée plus vaste. De plus, la FISNUA a établi et diffusé des instructions permanentes

concernant la gestion des déchets dans ses camps, et adopté une déclaration sur l'environnement qui met l'accent sur la promotion des mesures d'hygiène et de salubrité dans tous ses camps. À ce sujet, des équipes spéciales chargées de l'hygiène et de l'assainissement ont été constituées au quartier général de la Force et dans ses bases d'opérations;

c) Le BANUS a pris des dispositions pour faciliter la désignation de coordonnateurs pour les questions environnementales et accélérer le recrutement de la personne qui occupera le poste de spécialiste des questions d'environnement. Le Bureau a également créé la Section de la gestion des installations et de l'environnement, qui met en œuvre plusieurs initiatives relatives à l'environnement à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie;

d) La MINUL a élaboré un plan de gestion des risques provisoire qui prévoit notamment que le volume d'eaux usées le plus élevé possible soit pris en charge dans des installations détenues et gérées par l'Organisation. Deux stations d'épuration ont été mises en service à Monrovia et Zwedru;

e) La MONUSCO élabore actuellement une instruction permanente qui définira les normes environnementales à respecter dans le cadre des activités impliquant la manipulation de carburants et dans les installations abritant des groupes électrogènes. L'instruction permanente comportera des directives claires s'agissant de la protection de l'environnement, sur la base desquelles les bureaux responsables pourront refuser les remboursements au titre des contingents qui n'auront pas respecté les normes, ce qui constituera pour ces derniers une incitation financière à se plier aux règles en vigueur. En outre, le Groupe de la protection de l'environnement compte désormais dans ses rangs un inspecteur militaire de l'environnement, qui a pour mission d'améliorer le respect des normes par le personnel militaire. Un groupe de travail associant les forces de la MONUSCO et le Groupe de la protection de l'environnement a été constitué, avec pour objectif une meilleure application des politiques environnementales par les contingents;

f) La MINUSCA a mis en place de gros conteneurs de diverses couleurs munis de couvercles à l'usage de l'ensemble du personnel : l'objectif est d'obtenir de celui-ci qu'il procède à un tri parmi les déchets solides. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation du personnel aux questions d'environnement. En outre, un contrat à long terme a été passé en septembre 2016 pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'incinérateurs, de broyeurs et de compacteurs, la fourniture de bacs à ordures à roulettes pour le tri des déchets, et la formation au fonctionnement du matériel. Ce contrat rendra possible le traitement des déchets solides dans quatre sites.

111. L'Administration fait également savoir que la stratégie environnementale lancée en novembre 2016 par le Département de l'appui aux missions comporte deux phases. L'objet de la première est de progresser, d'ici à juillet 2020, par rapport à cinq groupes d'objectifs intéressant l'énergie; l'eau et les eaux usées; les déchets solides; les pratiques ayant une incidence plus générale; le système de gestion de l'environnement (y compris l'amélioration de la méthode d'analyse, pour un suivi plus efficace des progrès accomplis). La seconde consistera à établir des cibles précises pour chacun des cinq piliers susmentionnés, de telle sorte que l'exécution de la stratégie soit menée à son terme en juin 2023. Comme le Comité en a déjà été informé, le Département a établi un modèle de plan d'action pour l'environnement à l'échelle des missions, qui sera intégré dans un mécanisme de communication de l'information institutionnalisé. En outre, le Département élabore actuellement des fiches de suivi des résultats en matière d'environnement à

l'intention des missions. Le mécanisme de communication de l'information – y compris les fiches de suivi des résultats, que les missions renseigneront elles-mêmes – devrait être mis en service au quatrième trimestre de 2017. Enfin, en décembre 2016, le Département a demandé à toutes les missions de participer à la mise en œuvre de la stratégie environnementale et d'exécuter immédiatement certaines tâches, comme par exemple se procurer des instruments de mesure à faible coût, tels que des compteurs électriques, des compteurs d'eau et des appareils de surveillance des eaux souterraines.

112. Au paragraphe 390 de son rapport, le Comité a recommandé que la MINUSTAH, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la FINUL veillent à approuver les projets à effet rapide et à décaisser les fonds correspondants en temps utile, afin que ces projets puissent remplir leur fonction de manière optimale.

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

113. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 388 et 391 du rapport du Comité. En outre, la FINUL suit de près le décaissement en temps voulu des crédits engagés pour les projets à effet rapide. Tout au long de l'année, les équipes chargées des affaires civiles sur le terrain procèdent au recensement et à l'évaluation des besoins et élaborent des propositions concernant des projets, en collaboration avec les composantes militaires concernées. Le Comité d'examen des projets de la FINUL se réunit une fois par mois, ou plus souvent si nécessaire, pour examiner les propositions reçues. La MINUSTAH a également donné suite à la recommandation en dispensant une formation aux coordonnateurs des projets à effet rapide et en mettant à jour les outils de suivi et de contrôle de ces projets.

114. Au paragraphe 398 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de l'appui aux missions mette régulièrement à jour les textes relatifs à l'organigramme et à la répartition des attributions entre les divisions afin que soient clairement définies les chaînes hiérarchiques et les responsabilités administratives.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Troisième trimestre de 2017

115. Les observations de l'Administration figurent au paragraphe 397 du rapport du Comité.

116. Au paragraphe 411 de son rapport, le Comité a recommandé que l'Administration continue de s'employer à améliorer la qualité des données dans Umoja et à établir des rapports pour faciliter le suivi, en particulier compte tenu de la mise hors service prochaine de Galileo et du nettoyage et de la migration des inventaires que celle-ci implique.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Sans limite de temps

117. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 408 et 409 du rapport du Comité.

118. Au paragraphe 421 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration de recueillir l'ensemble des informations disponibles et d'établir les faits.

<i>Entités responsables :</i>	Département de l'appui aux missions et Bureau des services de contrôle interne
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2018

119. Les observations de l'Administration figurent aux paragraphes 419 et 420 du rapport du Comité.

120. Au paragraphe 422 de son rapport, le Comité a recommandé que la mission renforce son dispositif de contrôle interne pour éviter que de tels cas se reproduisent.

<i>Entités responsables :</i>	Département de l'appui aux missions et Bureau des services de contrôle interne
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2018

121. Comme il est indiqué au paragraphe 420 du rapport du Comité, le Bureau des services de contrôle interne évaluera l'efficacité du mécanisme de contrôle interne de la MINURSO au cours du prochain audit, prévu pour 2018.

III. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour des exercices antérieurs

122. Au paragraphe 8 de sa résolution 70/238 C, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'expliquer en détail, dans son prochain rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout retard pris dans l'application de ces recommandations, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seraient prises pour y remédier. Ces explications ont été incorporées dans les observations circonstanciées de l'Administration sur les recommandations pertinentes.

123. Le tableau 3 présente l'état général d'avancement de l'application – au 30 juin 2016 – des 143 recommandations formulées dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour les trois exercices précédents.

Tableau 3

État général d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes remontant à des exercices antérieurs : situation au 30 juin 2016

<i>Exercice et rapport concernés</i>	<i>Total</i>	<i>Recommandations intégralement appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Recommandations devenues caduques</i>
2012/13/A/68/5 (Vol. II), chap. II	49	46 (94%)	3 (6%)	–
2013/14/A/69/5 (Vol. II), chap. II	63	55 (87%)	3 (5%)	5 (8%)
2014/15/A/70/5 (Vol. II), chap. II	31	15 (48%)	11 (32%)	5 (16%)
Total	143	116 (81%)	17 (12%)	10 (7%)

124. Dans l'annexe II de son rapport portant sur l'exercice clos le 30 juin 2016 (A/71/5 (Vol. II), chap. II), le Comité a présenté le récapitulatif de l'état d'avancement, au 30 juin 2016, de l'application des 63 recommandations en suspens remontant aux trois exercices antérieurs. Sur ces 63 recommandations, 39 (62 %) avaient été intégralement appliquées, 17 (27 %) étaient en cours d'application et 7 (11 %) étaient devenues caduques.

125. On trouvera dans le tableau 4 l'analyse détaillée de l'état d'avancement, en février 2017, de l'application des 17 recommandations que le Comité avait considérées comme étant en cours d'application. Au paragraphe 10 de son rapport, le Comité a convenu que ses recommandations appelaient souvent des décisions dont la mise en œuvre prenait parfois du temps.

Tableau 4

État d'avancement de l'application des recommandations se rapportant à des exercices antérieurs (février 2017)

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département de l'appui aux missions	6	–	2	4	3	–
Département de l'appui aux missions et Département de la gestion	7	–	1	6	5	1
Département de la gestion	2	–	–	2	2	–
Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions	2	–	–	2	2	–
Total	17	–	3	14	13	1

126. Sur les 17 recommandations en cours d'application, comme indiqué à l'annexe II du rapport du Comité (A/71/5 (Vol II), chap. II), l'Administration a prié ce dernier d'en classer trois. Sur les 14 recommandations qui étaient toujours en cours d'application en février 2017, 11 seront intégralement appliquées avant la fin de 2017, 2 en 2018 et la dernière, de par nature sans limite de temps, n'est soumise à aucun délai.

A. Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/68/5 (Vol. II), chap. II)

127. Au paragraphe 44 de son rapport, le Comité a indiqué que la Division des achats avait accepté, ainsi qu'il l'avait recommandé, d'améliorer la collecte des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs et de mieux exploiter l'information qui s'y trouvait, afin de pouvoir décider en meilleure connaissance de cause d'accorder ou de renouveler ou non des contrats.

<i>Entité responsable :</i>	Département de la gestion
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Dernier trimestre de 2018

128. La fonctionnalité d'évaluation des fournisseurs offerte par Umoja vise à évaluer la qualité de leurs prestations, à centraliser les données relatives à ces prestations ou à l'exécution du contrat, et au besoin, à entamer et à coordonner un examen des prestations en vue de parvenir à des recommandations. Il est prévu que les fonctions et les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs soient intégrés à Umoja-Extension 2, dont la date effective de mise en service dépend de la décision de l'Assemblée générale.

129. Au paragraphe 93 de son rapport, le Comité a recommandé que le Département de l'appui aux missions et le Bureau de la gestion des ressources humaines arrêtent une procédure opérationnelle permanente pour le recrutement du personnel sur le plan national et définissent comment ils veilleront à ce que les missions s'y conforment et l'appliquent.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	Classement demandé
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Sans objet

130. L'Administration considère que cette recommandation a été appliquée et réaffirme qu'en juillet 2016, le Département de l'appui aux missions a adressé à toutes les missions des directives concernant le recrutement du personnel sur le plan local dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. L'Administration prie le Comité de classer cette recommandation.

131. Au paragraphe 141 du rapport, le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à mettre au point une approche plus systématique à laquelle les missions pourraient se référer pour appliquer les principes de la stratégie globale d'appui aux missions et utiliser les outils qu'elle offrait. Dans le cadre

de cette démarche, l'Administration indiquerait comment ces principes et ces outils seraient intégrés dans les missions au terme de la période de cinq ans.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Dernier trimestre de 2017

132. La liste récapitulative des outils d'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions sera intégrée dans le Guide pratique pour le démarrage des missions, qui est l'un des principaux guides utilisés par les départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions. Le remaniement des composantes appui opérationnel des missions, encouragé dans le cadre de la stratégie, sera également abordé dans ce guide. D'autres documents directifs fondés sur les résultats de la stratégie sont ou ont été élaborés, notamment le manuel relatif à l'entreposage centralisé, publié en janvier 2017.

B. Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/5 (Vol. II), chap. II)

133. Au paragraphe 114 de son rapport, le Comité a recommandé qu'un système de suivi du respect des délais prévus pour les différentes étapes de la procédure d'achat soit mis en place en vue de réduire ou d'éliminer les retards dans la passation de marchés.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

134. L'Administration tient à signaler que le module de contrôle du respect des délais prévus pour les différentes étapes de la procédure d'achat est en cours d'installation dans Umoja. Le Département de la gestion, en consultation avec le Département de l'appui aux missions, met la dernière main à de nombreux rapports normalisés qui seront générés par le module d'informatique décisionnelle d'Umoja et qui pourront être exploités à cette fin.

135. Au paragraphe 358 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration de réfléchir aux moyens de permettre au personnel des missions entrant en fonctions d'accomplir les formalités nécessaires à distance sans se rendre au Centre de services régional. Tant que le Centre continuera d'administrer les arrivées et les départs, elle devrait rendre compte des dépenses engagées au titre de l'indemnité journalière de subsistance et de l'indemnité de subsistance (missions) pour l'administration des arrivées et des départs du personnel.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne

Délai :

Premier trimestre de 2017

136. L'intégration du personnel entrant en fonctions a été passée en revue. Seules les missions reliées par des vols réguliers à Entebbe font enregistrer leur personnel au Centre de services régional; pour toutes les autres missions clientes du Centre, ces formalités sont accomplies à distance. En outre, le Centre prête assistance aux missions clientes pour les aider à rationaliser les formalités d'arrivée et de départ. Les procédures y relatives seront normalement publiées à nouveau au cours de l'exercice 2016/17. La formation du personnel civil préalable au déploiement s'effectuant désormais à Entebbe, la direction du Centre réexaminera les options d'enregistrement offertes aux membres du personnel qui reçoivent cette formation avant de se rendre dans les missions qui les emploient.

137. Au paragraphe 417 de son rapport, le Comité a recommandé : a) que l'Administration élabore, à l'intention des missions et des services utilisateurs, une politique générale comprenant des protocoles détaillés destinée à garantir la sécurité des moyens informatiques et des moyens de communication; b) qu'une campagne coordonnée soit menée pour sensibiliser les utilisateurs aux risques informatiques et les informer des mesures de base qu'ils peuvent prendre pour s'en protéger; c) que les missions conçoivent et appliquent des programmes de gestion des incidents en matière de sécurité informatique dans le cadre desquels le rôle et les responsabilités des membres du personnel des services des communications et de l'informatique sont clairement définis; d) que l'Administration envisage la création, à l'échelle de l'ONU, d'une équipe d'intervention informatique d'urgence chargée de gérer et de coordonner l'action menée pour faire face aux incidents et aux menaces informatiques et d'effectuer des analyses en temps réel en vue de déterminer les mesures à prendre afin de sécuriser les biens, moyens et données informatiques de l'Organisation.

Entités responsables :

Département de la gestion et Département de l'appui aux missions

État d'application :

En cours d'application

Priorité :

Élevée

Délai :

Deuxième trimestre de 2017

138. Dans l'annexe II de son dernier rapport (A/71/5 (Vol. II), chap. II), le Comité a confirmé que les parties a), b) et c) de cette recommandation avaient été appliquées.

139. Concernant la partie d), le Centre de services mondial envisage de s'abonner à un flux de renseignements en ligne et collabore avec les coordonnateurs pour les questions de sécurité de toutes les missions pour déterminer quelle solution de gestion des événements et des problèmes de sécurité est la meilleure pour faire face aux menaces et intervenir en cas d'atteinte à la sécurité. Une première ébauche de l'étude de faisabilité relative à la création d'une équipe d'intervention en cas d'atteinte à la sécurité informatique est en cours d'élaboration. Le contenu en a été arrêté et le document sera transmis pour examen au cours du premier trimestre 2017.

**C. Rapport du Comité des commissaires aux comptes
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015
(A/70/5 (Vol. II), chap. II)**

140. Au paragraphe 33 de son rapport, le Comité a réitéré les observations qu'il avait formulées dans ses précédents rapports afin que : a) des efforts plus résolus soient faits pour rendre le budget aussi réaliste que possible en exerçant une vigilance et un contrôle accrus sur la formulation des budgets afin que soient prises en compte à ce stade les situations effectives et les tendances observées dans le passé; b) les transferts de crédit soient réduits au minimum et ne soient autorisés que s'ils sont assortis d'une justification complète et détaillée fondée sur un changement de priorité ou sur la survenance d'une situation imprévue.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Sans limite de temps

141. Comme l'Administration l'a indiqué lors des précédents exercices, des écarts entre les crédits et les dépenses sont inévitables lorsqu'une situation qui ne pouvait être prévue au stade de la formulation du budget survient au stade de son exécution, obligeant à réaffecter certaines ressources. L'Administration est consciente qu'il faut présenter la version actualisée des paramètres budgétaires retenus; elle demeure résolue à améliorer l'établissement et la gestion du budget, et, à cette fin, elle perfectionnera les critères d'établissement des coûts, retiendra des hypothèses réalistes et consolidera le contrôle budgétaire.

142. Au paragraphe 58 de son rapport, le Comité a réitéré ses précédentes recommandations selon lesquelles l'Administration devrait; a) renforcer ses pratiques de gestion et de suivi des biens conformément à la directive relative à la gestion des biens; b) améliorer la planification des acquisitions en reliant plus étroitement les opérations effectives d'achat et de livraison des biens et le déploiement effectif de ces biens; c) veiller à ce qu'il y ait périodiquement une vérification physique des stocks et un traçage rapide des articles introuvables; d) améliorer la base de données relative à la circulation et à l'utilisation afin d'accroître la précision dans la prise des décisions et les évaluations.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Dernier trimestre de 2017

143. Le Conseil a confirmé, à l'annexe II de son dernier rapport, que les parties a) et c) de cette recommandation avaient été intégralement appliquées et que la partie b) était devenue caduque.

144. S'agissant de la partie d), le Département de l'appui aux missions tient à signaler que le Système Galileo de gestion des stocks sera mis hors service après que les données auront été nettoyées et transférées à Umoja.

145. Au paragraphe 66 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration de renforcer la procédure d'examen de la composition des stocks pour déploiement stratégique conformément aux besoins des missions sur le terrain et de veiller à ce que soit instaurée une rotation régulière des articles qui composent les stocks pour déploiement stratégique.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	Classement demandé
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Sans objet

146. Comme le Comité en a été informé, le Centre de services mondial a mis en place une solide procédure d'examen de la composition des stocks pour déploiement stratégique, qui consiste notamment à : a) analyser de façon détaillée les tendances de consommation de ce type de stocks et l'historique d'achat des missions au cours des cinq dernières années financières, b) prendre en compte les besoins du programme relatif à l'organisation en modules de la stratégie globale d'appui aux missions. Il existe déjà une procédure efficace de rotation des stocks, qui est conforme à la nouvelle politique de gestion des avoirs à l'échelle mondiale et selon laquelle les missions doivent obtenir l'accord du Centre de services mondial avant d'entamer toute activité de recherche de fournisseurs. L'Administration considère que cette recommandation a été intégralement appliquée et prie le Comité de la classer.

147. Au paragraphe 78 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration : a) de continuer de s'employer à améliorer la planification du budget et la maîtrise des dépenses afférentes aux voyages; b) de veiller à l'application stricte de la politique d'achat anticipé des billets, sauf circonstances exceptionnelles; c) de déterminer qui doit être responsable des dérogations aux règles et instructions; d) d'envisager de définir des responsabilités en cas de voyage sans autorisation préalable écrite.

<i>Entités responsables :</i>	Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Dernier trimestre de 2017

148. Dans l'annexe II de son dernier rapport, le Comité a confirmé que la partie a) de cette recommandation avait été intégralement appliquée.

149. S'agissant des parties b), c) et d), l'Administration s'emploie à déterminer, compte tenu de la mise en service d'Umoja, un rapport plus complet sur l'application de la politique d'achat anticipé des billets, qui donnera des informations circonstanciées sur les cas dans lesquels cette politique n'est pas appliquée. Ce nouveau rapport donnera des informations relatives aux cas de soumission tardive des demandes de voyage, ainsi qu'aux cas dans lesquels l'agent chargé d'autoriser le voyage et l'expédition ou le bureau chargé de traiter les demandes ont tardé plus que de coutume à donner leur aval. Il permettra d'améliorer le suivi et consolidera le respect des dispositions de l'instruction administrative sur les voyages autorisés concernant l'achat des billets à l'avance (voir ST/AI/2013/3).

150. Au paragraphe 110 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration de réexaminer ses besoins en drones de manière à en optimiser

le nombre et l'utilisation, ainsi que de déterminer s'il est ou non possible de réduire les coûts sans compromettre les activités opérationnelles.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	Classement demandé
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Sans objet

151. Le Département de l'appui aux missions, ayant évalué les besoins en drones de la MONUSCO, a lancé un nouvel appel d'offres pour remplacer le contrat actuel, l'objet étant d'améliorer et d'optimiser l'exploitation de ces engins. L'usage de drones dépend de la cadence des opérations et du concept général d'opérations de chaque mission. Afin d'en optimiser le nombre et l'utilisation, la nouvelle procédure d'acquisition et les opérations tiennent compte des enseignements tirés de l'expérience. En outre, un nouveau dispositif a été mis en place : les besoins en drones, y compris l'estimation de leur exploitation, font désormais l'objet d'un examen annuel, dans le cadre de l'établissement du budget des missions. L'Administration considère que cette recommandation a été intégralement appliquée et prie le Comité de la classer.

152. Au paragraphe 194 de son rapport, le Comité a recommandé que les missions : a) s'emploient à sélectionner et approuver les projets à effet rapide au début de l'exercice, en tenant compte de tous les facteurs susceptibles d'entraver leur exécution pour que ces projets soient terminés dans les délais prévus; b) améliorent la coordination interne entre la section chargée du budget et des finances et celle chargée des projets à effet rapide pour que les paiements soient versés dans les temps; c) renforcent le suivi et l'évaluation des projets.

<i>Entités responsables :</i>	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2017

153. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions procèdent à l'examen de la politique et des directives relatives aux projets à effet rapide. Cette révision permettra d'améliorer les orientations données aux missions en ce qui concerne la planification et l'évaluation de ces projets.

154. Au paragraphe 242 de son rapport, le Comité a recommandé que les missions et les centres de services achèvent tous l'élaboration d'inventaires des risques structurés dans le cadre de l'application du système de gestion du risque conformément aux orientations données par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, contrôlent les risques et mettent à jour les informations correspondantes et prennent des mesures d'atténuation des risques en les intégrant dans les processus d'examen et de prise de décisions de haut niveau.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application

<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2018

155. L'Administration tient à signaler qu'en plus du projet d'estimation des risques mené à bien à la MONUSCO début 2015, des inventaires des risques ont été entrepris dans trois autres missions (FINUL, MINUK et MINUL) ainsi qu'au Centre de services mondial durant l'exercice 2015/16. Une formation a par ailleurs été dispensée aux référents des missions pour la gestion des risques en avril 2016, lors d'un atelier tenu au Centre de services régional d'Entebbe. Le Département de l'appui aux missions a poursuivi l'exécution progressive de programmes de gestion des ressources institutionnelles dans les missions restantes et les a aidées à déterminer les moyens dont elles disposent pour gérer les risques.

156. Au paragraphe 259 de son rapport, le Comité a recommandé que : a) le Comité de supervision des projets stratégiques et d'autres mécanismes institutionnels tiennent des réunions régulières qui feront l'objet de comptes rendus afin de suivre les activités d'application systématique de la stratégie pour pouvoir atténuer les risques et prendre des mesures correctives de façon efficace et en temps voulu; b) les outils et méthodes mis au point en vue de l'application systématique de la stratégie soient incorporés dans les instructions permanentes et les manuels pertinents et mis à profit.

<i>Entité responsable :</i>	Département de l'appui aux missions
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Dernier trimestre de 2017

157. Dans l'annexe II de son dernier rapport, le Comité a confirmé que la partie a) de cette recommandation avait été intégralement appliquée.

158. Pour ce qui est de la partie b), en ce qui concerne l'intégration de la stratégie globale d'appui aux missions, le Département de l'appui aux missions est allé de l'avant; c'est ainsi qu'il a notamment perfectionné ses instances de gestion, défini de nouveaux descriptifs de mission et déclarations de principes, intensifié ses travaux relatifs à la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement, mis en place un cadre de résultats harmonisé concernant les composantes d'appui des missions dans les budgets axés sur les résultats pour l'exercice 2017/18, institutionnalisé son enquête de satisfaction au niveau mondial, proposé d'élargir la portée des services partagés dans le cadre du dispositif de prestation de services centralisée, poursuivi l'examen des besoins en personnel civil et élargi les options relatives aux moyens logistiques par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

159. En ce qui concerne la généralisation des outils et méthodes mis au point en vue de l'application de la stratégie globale d'appui aux missions, la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation devrait avoir achevé au début de 2017 la révision du Guide pratique pour le démarrage des missions. Ce dernier comprendra la liste récapitulative des outils disponibles et des informations relatives au remaniement de l'organigramme des missions en matière d'appui opérationnel, découlant de l'application de la stratégie. D'autres documents directifs reposant sur l'exécution de la stratégie sont élaborés, tels que de nouvelles directives provisoires sur la centralisation de l'entreposage, un manuel des opérations d'entreposage centralisé, publié en janvier 2017, des instructions relatives à l'analyse coûts-avantages et une stratégie environnementale.

160. **Au paragraphe 282 de son rapport, le Comité a recommandé : a) de mettre rapidement en œuvre le plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel; b) de prendre des mesures pour améliorer la qualité et la fiabilité des listes de candidats présélectionnés et de pourvoir plus rapidement les postes vacants dans les missions; c) de mener à bien au plus vite les activités liées au plan de gestion de la relève, en particulier de dresser l'inventaire des compétences, d'établir les nouveaux descriptifs d'emploi et de procéder à la certification des titulaires des postes; d) de prendre des mesures en vue de la validation du dispositif de suivi et d'application du principe de responsabilité.**

Entités responsables : Département de la gestion et Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Élevée
Délai : Dernier trimestre de 2017

161. Dans l'annexe II de son dernier rapport, le Comité a confirmé que les parties a), b) et d) de cette recommandation avaient été intégralement appliquées.

162. Pour ce qui est de la partie c), les principes de gestion de la relève et le plan d'activités y relatif ont été établis; un inventaire des compétences est en train d'être dressé, de nouveaux descriptifs d'emploi sont en préparation et différents postes seront bientôt certifiés.

163. **Au paragraphe 319 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Administration d'élaborer une méthode d'analyse coûts-avantages ainsi qu'un plan de valorisation des avantages qui puisse être vérifié de façon empirique pour donner des assurances concernant les avantages procurés ou devant être procurés par l'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions.**

Entités responsables : Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
État d'application : En cours d'application
Priorité : Élevée
Délai : Dernier trimestre de 2017

164. Le Département de l'appui aux missions a mis au point une méthode standard d'analyse coûts-avantages et devrait avoir fini d'établir, d'ici à mars 2017, un ensemble de directives en vue de mettre en évidence les avantages. Cette méthode facilitera l'uniformisation des analyses et aidera les intervenants internes et externes à parvenir à une vision commune de la façon dont les coûts et les avantages résultant de l'adoption de réformes peuvent être empiriquement établis et vérifiés.

165. **Au paragraphe 342 de son rapport, le Comité a renouvelé sa recommandation antérieure quant à une procédure de définition des normes plus transparente et davantage fondée sur les données d'expérience qui précise les besoins opérationnels et est étayée par une étude de marché et une analyse coûts-avantages.**

Entité responsable : Département de la gestion
État d'application : En cours d'application
Priorité : Élevée

Délai :

Deuxième trimestre de 2017

166. Le 3 novembre 2016, le Sous-Secrétaire général et Directeur général de l'informatique et des communications a présenté la version actualisée de la procédure de standardisation du matériel et des logiciels, au vu du remaniement de l'organigramme exposé dans la circulaire ST/SGB/2016/11. Cette version tient compte des attributions du Comité d'étude de l'architecture et du Comité d'examen des projets pour ce qui est d'évaluer les coûts, tout en respectant la primauté de la Division des achats dans l'évaluation des propositions reçues à la suite d'appels à la concurrence et d'autres dispositifs d'achat. La question de l'analyse coûts-avantages est traitée dans le cadre des procédures de gestion de l'informatique et des communications, qui font l'objet d'un réexamen.
